



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

28 octobre à 18h30
En vidéoconférence

Adopter une résolution approuvant un projet particulier autorisant la construction d'un nouvel édicule de la gare de Montréal Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 13 octobre 2020



DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

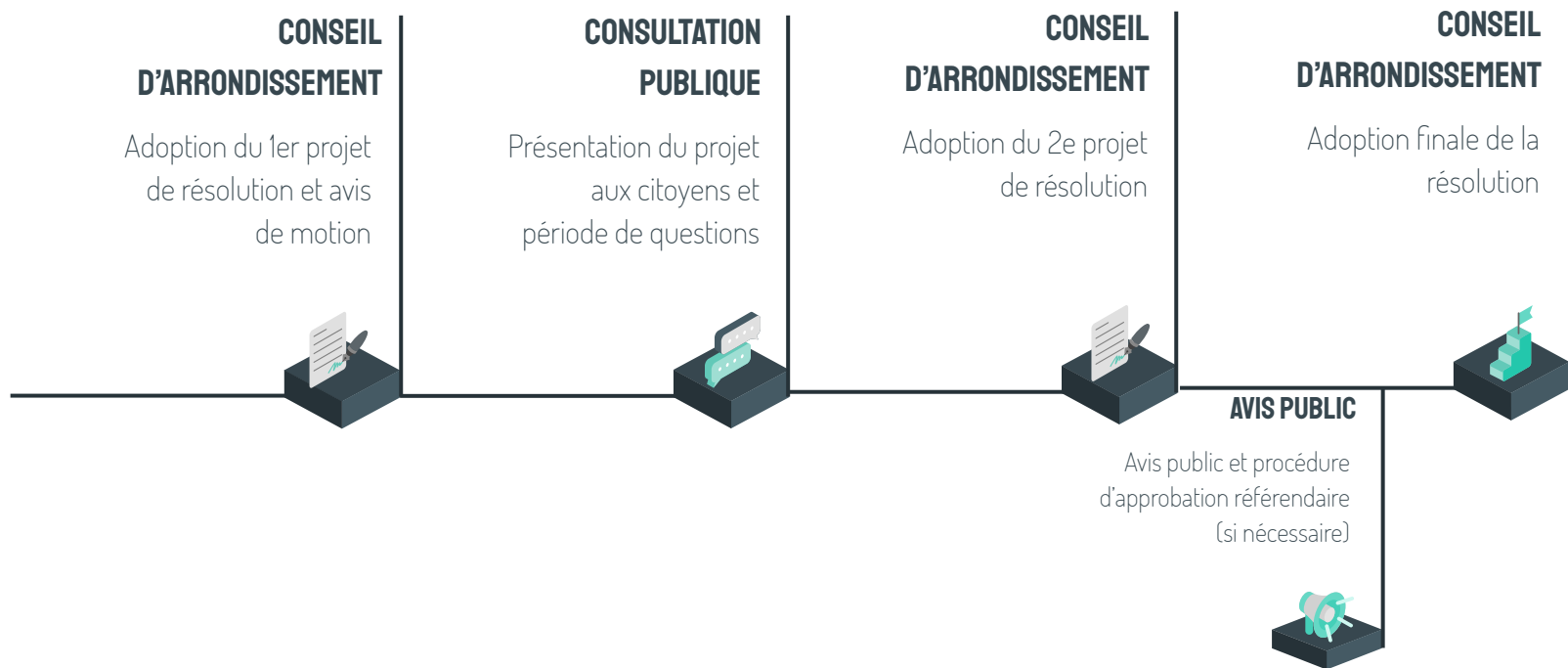
- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. La procédure de projet particulier**
- 3. Présentation du projet de résolution**
- 4. Présentation calendrier d'approbation et du processus référendaire**
- 5. Période de questions et commentaires**

LA PROCÉDURE DE PROJET PARTICULIER (PPCMOI)

LES GRANDES ÉTAPES D'UN PROJET PARTICULIER

3* PASSAGES AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

* Si le dossier n'est pas susceptible d'approbation référendaire, le dossier est présenté deux fois au Conseil d'arrondissement



LES GRANDES ÉTAPES D'UN PROJET PARTICULIER

CONSULTATION ÉCRITE

- En vertu des arrêtés ministériels du Ministre de la Santé et des Services sociaux, il est possible de remplacer la consultation publique normalement prévue à la Loi par une consultation écrite.
- Période de consultation écrite de 15 jours, se déroulant du 20 octobre au 4 novembre 2020
- Pour commentaires :
 - par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H2X 3H9
 - Par un formulaire en ligne, via la section *Consultation publique* du site web montreal.ca

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉOLUTION

PRÉSENTATION DU PROJET

CONTEXTE

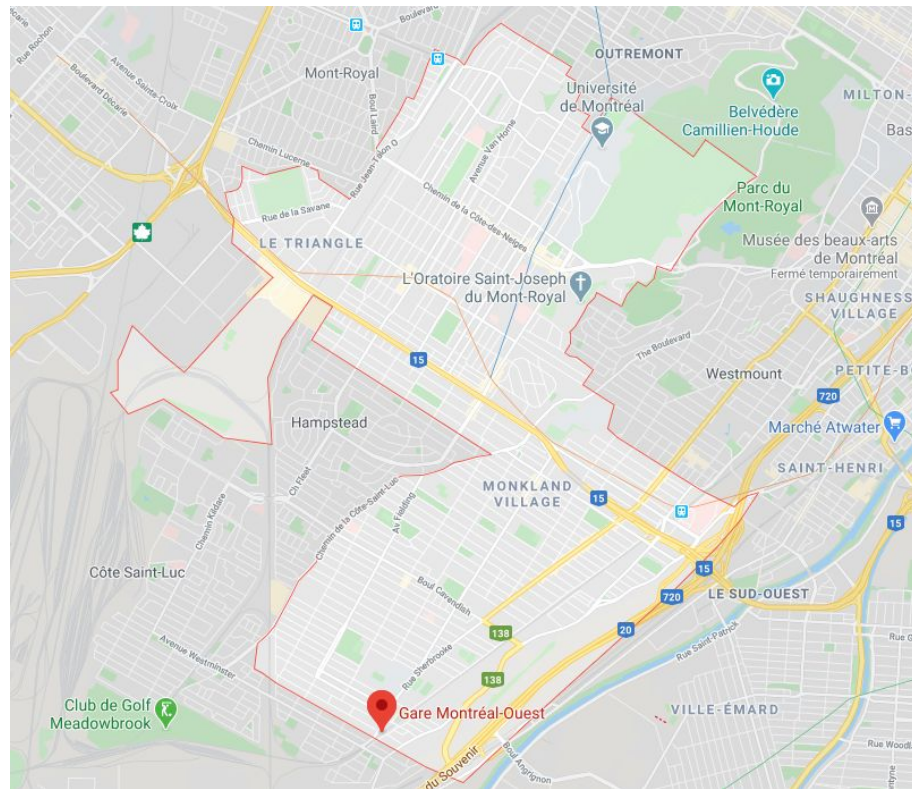
exo

Gare de Montréal-Ouest : 3 lignes

[Ligne exo2 Saint-Jérôme](#)

Ligne exo1 Vaudreuil-Hudson

Ligne exo4 Candiac



PRÉSENTATION DU PROJET

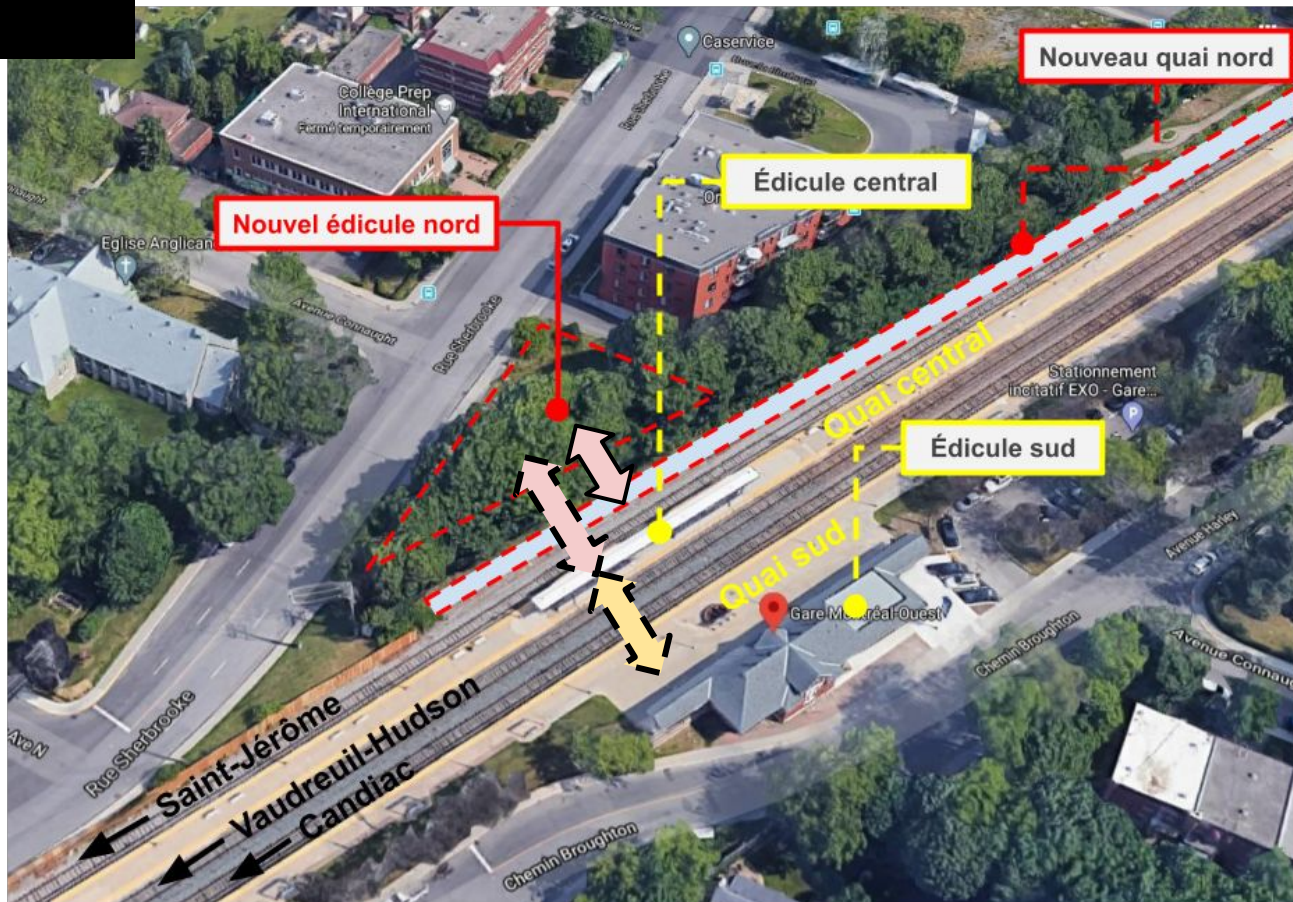
CONTEXTE

Phase 2a (2019):

Aménagement quai nord et accès temporaires

Phase 2b (2021):

Aménagement édicule nord, tunnel vers le quai central et accès permanents au quai nord



PRÉSENTATION DU PROJET

MILIEU ENVIRONNANT



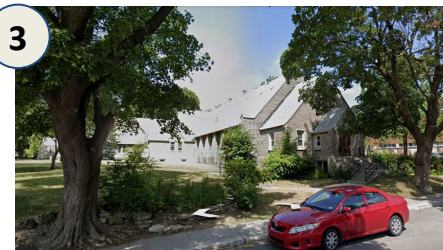
1



2



3

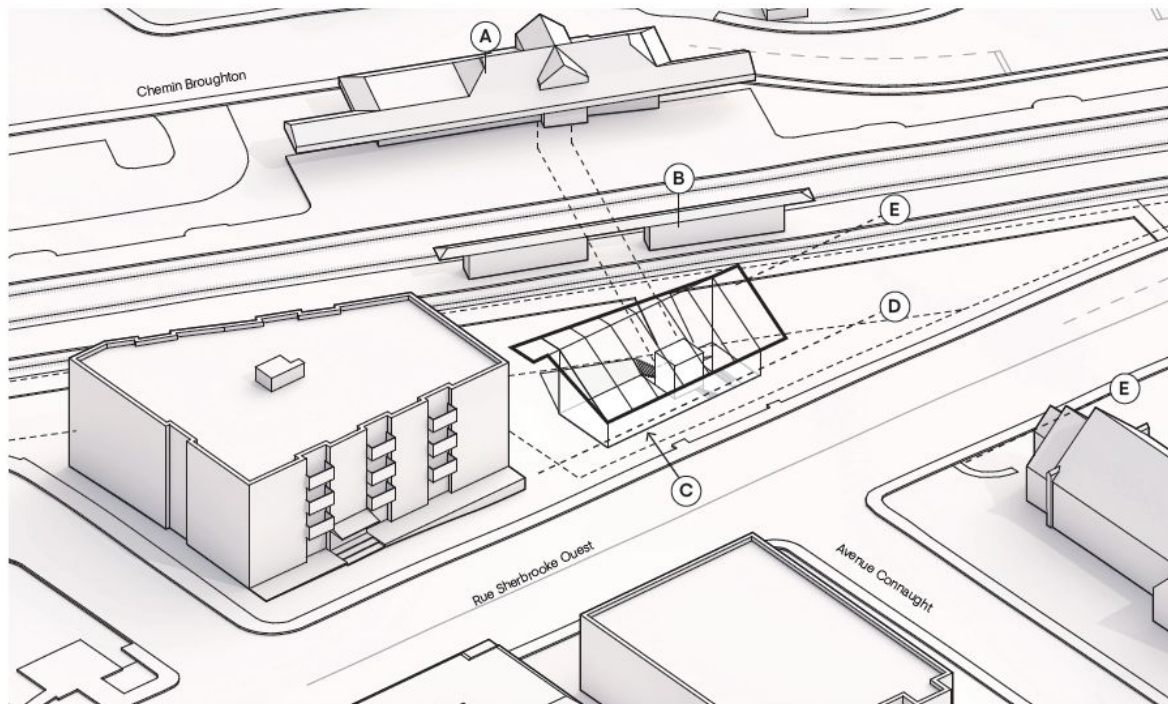


4



PRÉSENTATION DU PROJET

PROPOSITION



Édicule
sur rue Sherbrooke

Tunnel souterrain
relié aux infrastructures
existantes (côté sud)

PRÉSENTATION DU PROJET

PROPOSITION

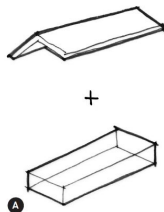
0.04

- A. Toiture vernaculaire à versants transparent
- B. Gare Montréal-Ouest
- C. Église St Philip's



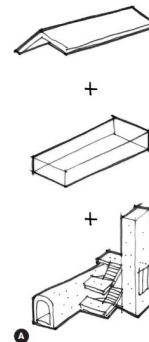
0.05

- A. Édicule contemporain transparent
- B. Gare Panama REM Longueuil
- C. Maison des Générations, Îles-des-Sœurs (Ancienne Station-service de Mies van de Rohe)



0.06

- A. Éléments primaires et fonctionnels bruts et texturés
- B. Métro Station Peel
- C. Métro Station Verdun



PRÉSENTATION DU PROJET

PROPOSITION



- Bâtiment de 1 étage
- Murs transparents vitrés
- Toiture de revêtement métallique à 2 versants

PRÉSENTATION DU PROJET

PROPOSITION



PRÉSENTATION DU PROJET

PROPOSITION



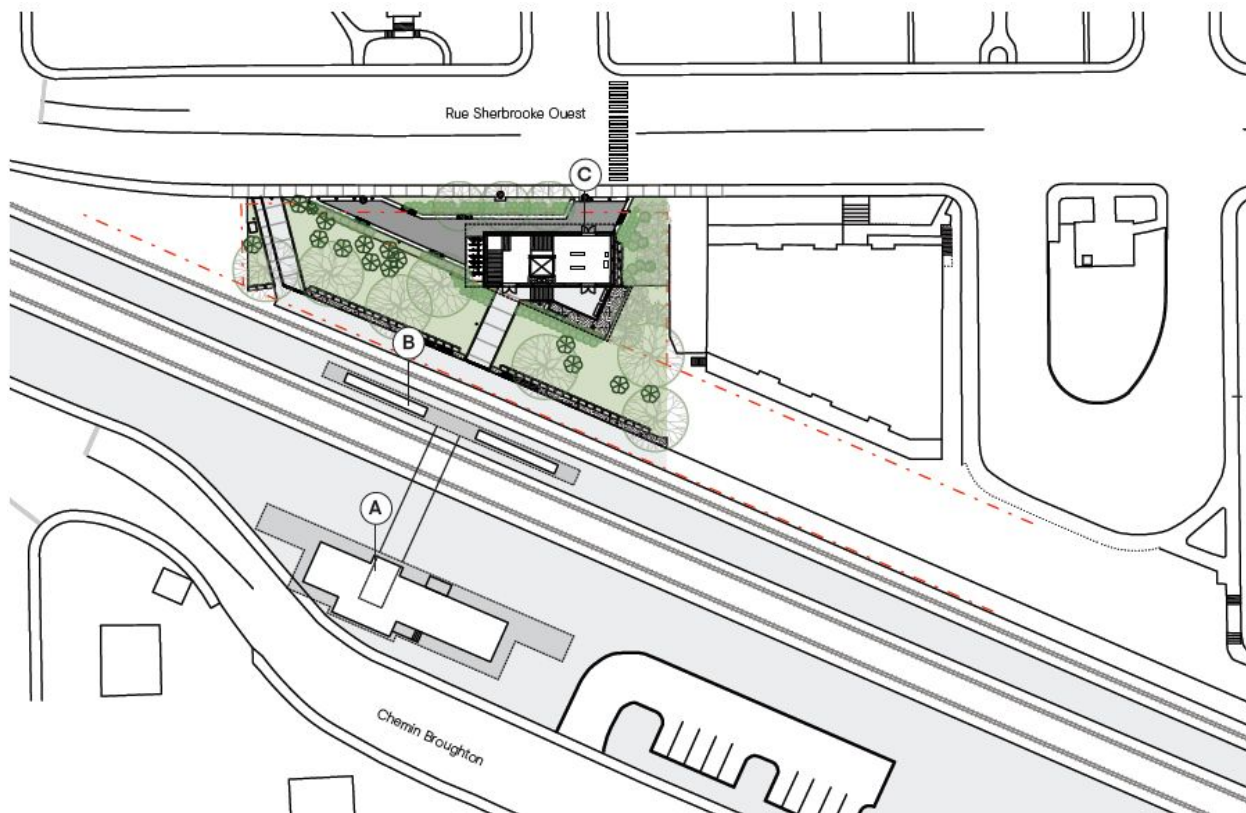
PRÉSENTATION DU PROJET

PROPOSITION



PRÉSENTATION DU PROJET

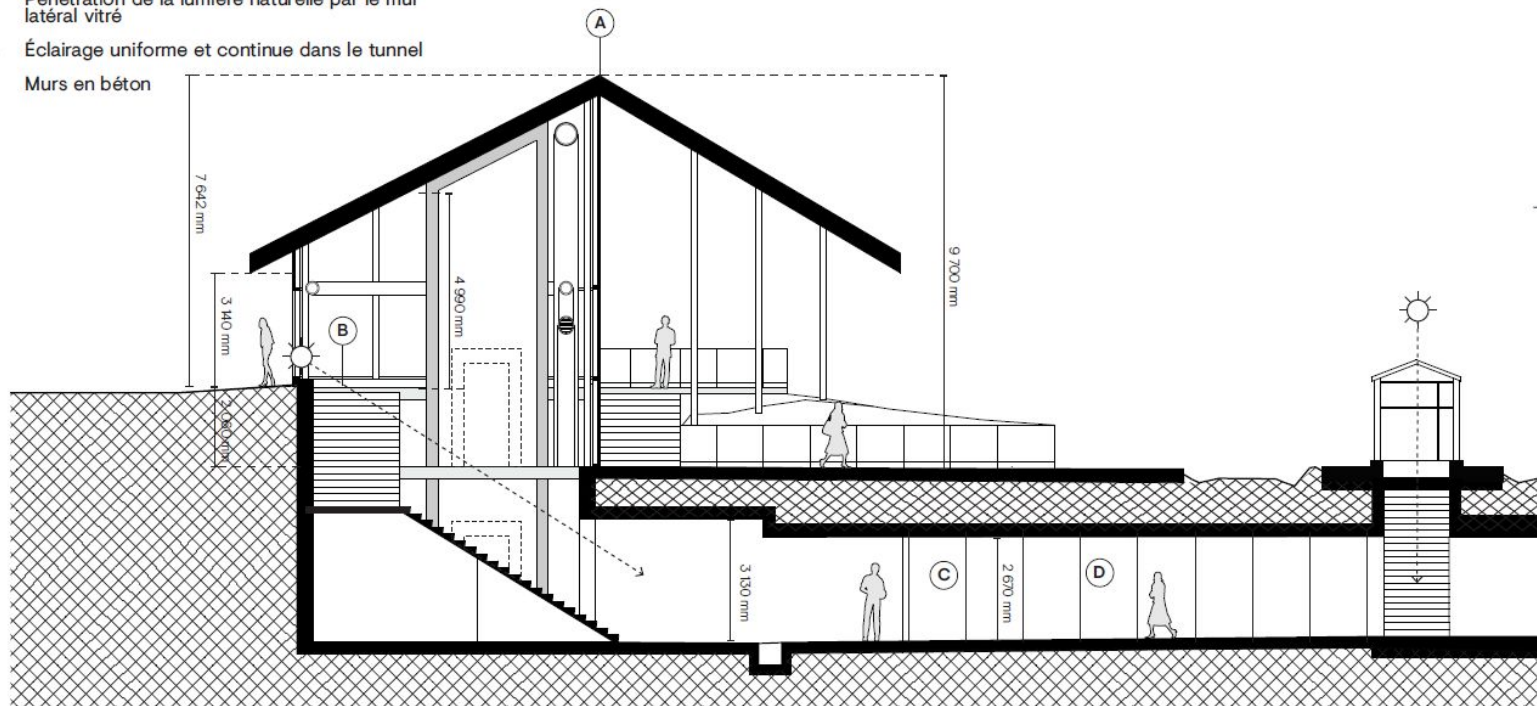
IMPLANTATION



PRÉSENTATION DU PROJET

COUPE TRANSVERSALE

- A. Coupe transversale
- B. Pénétration de la lumière naturelle par le mur latéral vitré
- C. Éclairage uniforme et continu dans le tunnel
- D. Murs en béton



PRÉSENTATION DU PROJET

MATÉRIAUX

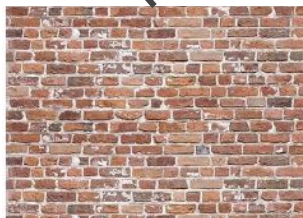
ANALYSE



Toiture métallique de zinc
"Pigmento red"



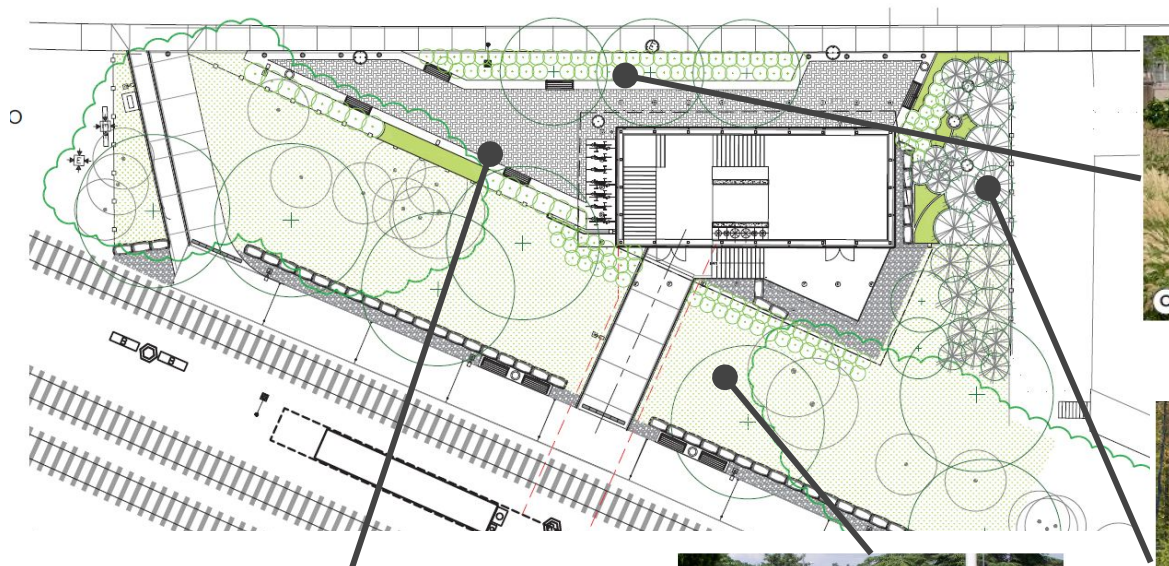
Mur rideau en verre isolant
(faible réflectivité)



Base murale en
briques

PRÉSENTATION DU PROJET

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



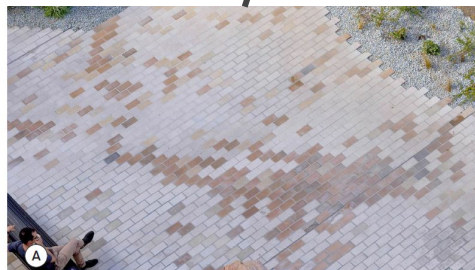
Îlots de plantation



Écran végétal de conifères



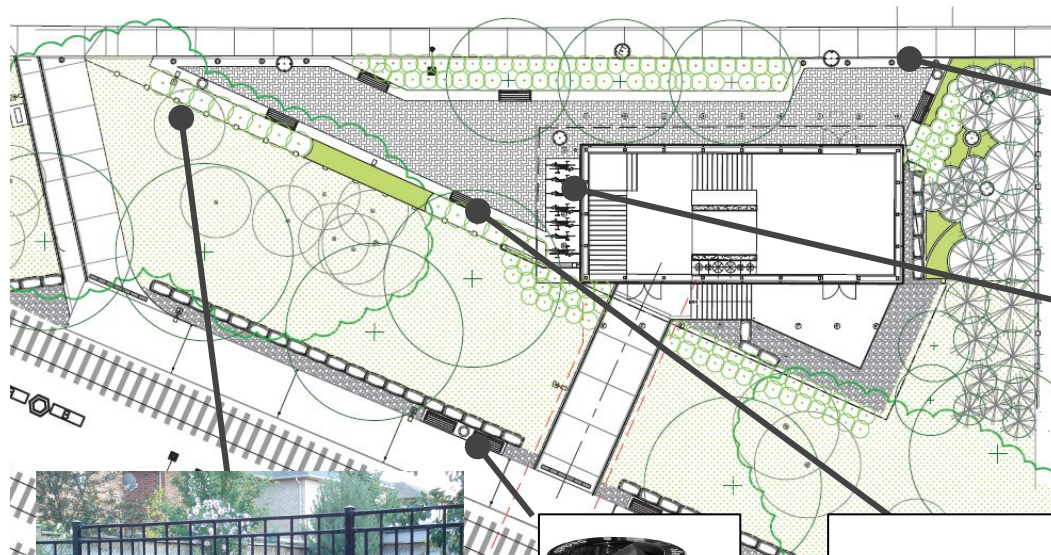
Pavé



Pré fleuri

PRÉSENTATION DU PROJET

ÉQUIPEMENTS



Bollard



Support à vélo



Éclairage



A



D

Couleur:



E

Couleur:



Banc

PRÉSENTATION DU PROJET

ARBRES EXISTANTS ET AJOUTS

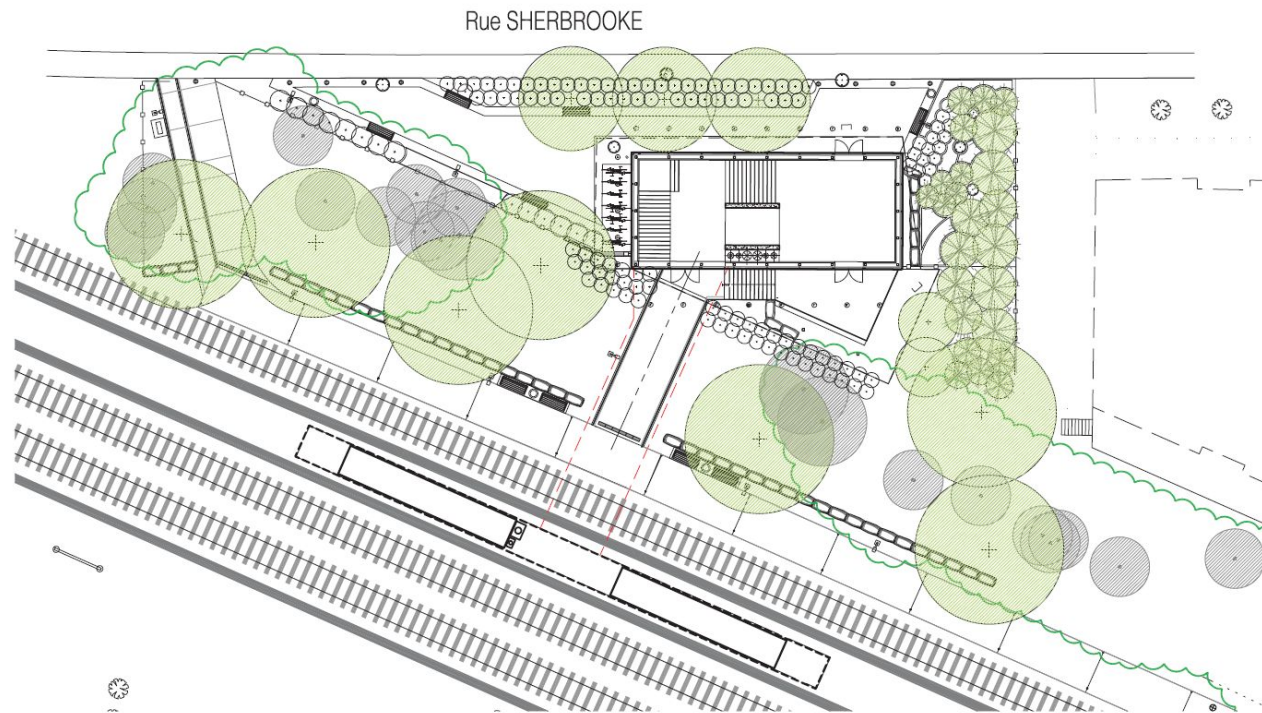
Situation initiale au projet :

Arbres existants caractérisés (CIMA+)	12
- Arbres abattus (tous feuillus)	- 9
+ Autres arbres existants (tous feuillus)	+ 19

Situation résultante au terme du projet :

Sout-total des arbres conservés	22
+ Arbres feuillus proposés au projet	+ 12

Arbres conservés
Arbres ajoutés



PRÉSENTATION DU PROJET

RÉSUMÉ DU PROJET

Dérogations proposées à la réglementation actuelle :

- Autoriser l'usage « Gare » ;
- Autoriser la construction d'un bâtiment de 1 étage;
- Permettre un alignement de construction et des marges différentes de celles prescrites;
- Soustraire l'émission du permis de construire au processus habituel de révision architecturale.

PRÉSENTATION DU PROJET

DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Les articles suivants de la résolution sont susceptibles d'approbation référendaires :

Article 7 : Usage "Gare

Article 8 : Construction de 1 étage

Article 9 : Alignement et marges

PRÉSENTATION DU PROJET

JUSTIFICATION

- Considérant que le projet favorise l'utilisation du transport collectif et améliore la sécurité des usagers du train;
- Considérant que les installations proposées prennent en compte le transport actif et optimise le déplacement des piétons sur le site et dans le secteur, tout en assurant un accès universel;
- Considérant que la forme, la matérialité, la volumétrie et l'implantation de l'édicule proposés s'inspirent des particularités du site et de son environnement;
- Considérant que les interventions proposées viseront à préserver le maximum d'arbres matures sur le site et que la plantation ainsi que les aménagements paysagers bonifient l'état du site par rapport à l'existant;
- Considérant que l'aménagement du site offre un environnement invitant et intégré au cadre urbain de la rue Sherbrooke ;

La DAUSE émet un avis favorable au projet.

CALENDRIER D'APPROBATION ET PROCESSUS RÉFÉRENDAIRE

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

ÉTAPES D'ADOPTION

Avis de motion et adoption du premier projet de résolution	5 octobre 2020
Consultation écrite	20 octobre au 4 novembre 2020
Consultation publique en visioconférence	28 octobre 2020
Adoption du second projet de règlement	7 décembre 2020 (date projetée)
Avis annonçant la possibilité de demander la tenue d'un registre	Décembre 2020 (date projetée) Pétitions reçues jusqu'au 8e jours après la publication de l'avis
Adoption du règlement final	Janvier 2021 (date projetée)
Processus référendaire (s'il y a lieu)	Dans les 45 jours suivant l'adoption, tenue de registre demandant la tenue d'un référendum

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE RÉFÉRENDAIRE

1. Réception de demandes pour la tenue d'un registre

- Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement concernant la demande de registre;
- Dépôt de pétitions dans les 8 jours de la publication de l'avis public;
- Pour les zones de plus de 21 PHV : si 12 personnes habiles à voter d'une même zone ont signé une pétition = ouverture du registre pour cette zone (inclura également la zone visée);
- Pour les zones de 21 PHV ou moins : si la majorité d'entre elles signe une a signé une pétition = ouverture du registre pour cette zone (inclura également la zone visée)

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE RÉFÉRENDAIRE

2. Tenue du registre pour demander un référendum

- Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement annonçant la date de la tenue du registre après l'adoption du règlement;
- provoquer la tenue d'un référendum, le nombre de signatures doit être supérieur à un calcul établi à partir du nombre de PHV issues des zones ayant déposé une demande valide pour la tenue d'un registre et de la zone concernée, le cas échéant:
- Lorsque le nombre de PHV est de 25 ou moins : 50 % de ce nombre;
- Lorsque le nombre de PHV est de plus de 25 mais de moins de 5 000 : le moins élevé entre 500 et le nombre obtenu par le calcul suivant = $13 + 10\% \text{ du } (PHV - 25)$;
- Dépôt du certificat du greffier à la séance du conseil d'arrondissement qui suit;
- Si le résultat du registre est positif, le CA adoptera une résolution annonçant le scrutin référendaire ou le retrait du dossier.

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE RÉFÉRENDAIRE

3. Tenue d'un référendum

- Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement annonçant la date de la tenue d'un référendum;
- Une majorité simple, pour ou contre la proposition, est considérée.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

- questions/commentaires déjà transmis par écrit
- questions/commentaires en direct

QUESTIONS/RÉPONSE en ligne

À VENIR